

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAPDENAC

Réunion du 30 juin 2026

L'an Deux Mil vingt-six, le trente juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 24 juin 2026, s'est réuni à la mairie, à 18 heures 30 minutes en session ordinaire, sous la présidence de Jean-Paul MONTHIOUX, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de votants : 15

Présents

Patrick BALAT, Christel BOGGIO, Isabelle DESGOUTTES, Corinne FERREIRA DE AGUIAR, Jean-Pierre FOURCADIER, Maryline GIMENEZ, Marc HENRY, Marie-Hélène HUTIN, Mylène LASFARGUES, Ludovic LAVAL, Françoise MARCHENOIR, Mathieu MARTY, Jean-Paul MONTHIOUX et Philippe RIMBAUD.

Absents

Yoann LOUDIERES.

Procurations

M. LOUDIERES Yoan donne pouvoir à Christel BOGGIO

Secrétaire de séance : Patrick BALAT

A 18h40, le Maire annonce que le quorum est atteint, plusieurs conseillers auront du retard. Sont présents : Patrick BALAT, Corinne FERREIRA DE AGUIAR, Jean-Pierre FOURCADIER, Maryline GIMENEZ, Marie-Hélène HUTIN, Mylène LASFARGUES, Mathieu MARTY, Jean-Paul MONTHIOUX et Philippe RIMBAUD.

Le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

1. Secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 05 juin 2026
3. Suppression de poste d'adjoint technique territorial 1^{ère} classe suite promotion interne
4. Contrat apprentissage
5. Tirage au sort des jurés d'assises
6. Suppressions des parcelles suite mise à jour de la taxe d'aménagement majorée (zone du Couquet)
7. Convention marché de producteurs de Pays
8. Travaux de Mise en sécurité des Falaises (chiffrage, demande de subventions et lancement appel d'offres)
9. Application Panneau Pocket
10. Organisation fête gauloise
11. Subventions association pour la stérilisation des chats
12. Projet de jumelage
13. Questions diverses

1-nomination secrétaire de séance

Le Maire propose de procéder à un vote à main levée pour la nomination du secrétaire de séance du jour.
Après demande de volontariat, Le Maire propose de nommer Patrick BALAT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter à main levée et nomme secrétaire de séance :

➤ Patrick BALAT

VOTANTS

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2-approbation du procès-verbal du conseil municipal du 05 juin 2026

Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires.

Le Maire présente le procès-verbal du conseil municipal du 05/06/2026 et demande si des observations sont à signaler sur leur rédaction.

Le signalement concernant le pouvoir de M. RIMBAUD a été modifié.

Aucune autre remarque n'étant soulevée, Le Maire propose de procéder à un vote à main levée pour l'approbation du procès-verbal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité.

➤ PV du Conseil Municipal du 05/06/2026

VOTANTS POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3- Suppression de poste d'adjoint technique territorial 1^{ère} classe suite promotion interne

Le Maire rappelle que le poste à supprimer concerne le poste d'un agent qui a été promu agent de maîtrise en février 2026.

Arrivée de M. Marc HENRY et de Mme BOGGIO Christel qui annonce détenir le pouvoir de M. LOUDIERES Yoan.

Le Maire expose qu'il conviendrait, à compter du 01 / 07 / 2026, de supprimer l'emploi correspondant au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe de la collectivité, actuellement fixé à 35 h pour le motif suivant : Accès au grade d'agent de maîtrise par promotion interne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité.

VOTANTS POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4-Contrat d'apprentissage

Le Maire informe que la procédure de recrutement d'un apprenti au sein des services techniques est en cours. Les entretiens débutent en fin de semaine.

Le Maire propose de recourir au contrat d'apprentissage pour la formation de CAP Jardinier Paysagiste au CFAA-CFPPA du Lot, site de Lacapelle-Marival, sur une durée de 2 ans.

Philippe RIMBAUD interroge sur les coûts à charge pour la commune.

Coût de formation pour 2 ans estimée à 11 830€ - prise en charge CNFPT 9 000€

Reste à charge de la commune : 2 830€ + salaire apprenti (pourcentage du SMIC en fonction de l'âge du candidat) exonéré de charges patronales.

Le Maire propose de valider ce recours à 1 contrat d'apprentissage pour l'année 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité le recours à l'apprentissage, de prévoir et d'inscrire les crédits correspondants, notamment les salaires et frais de formation, au budget et autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le centre de formation d'apprentis.

VOTANTS POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5- Tirage au sort des jurés d'assises

Le Maire informe de la demande du Tribunal Judiciaire de Cahors pour la préparation de la liste annuelle 2027 du jury de la cour d'assises du Lot.

Arrivée à 18h50 de Mme MARCHENOIR Françoise et à 18h55 de Mme DESGOUTTES Isabell e.

Conformément aux dispositions de l'article 260 du code de procédure pénale, la désignation des jurés d'assises doit être effectuée en mairie courant 2026, par tirage au sort sur les listes électorales.

Le tirage a lieu via le logiciel métier COSOLUCE ELECTRA relié au Registre Electoral Unique.

Résultats du tirage au sort :

Mme COSTES/GERMANN Ghislaine

Mme CHAUSSADE / MAGE Simone

Mme PECHOULTRES/BEZELGUE Agnès

6- Suppressions des parcelles suite mise à jour de la taxe d'aménagement majorée (zone du Couquet)

Le Maire informe que suite à l'intégration des parcelles suivantes, au périmètre de la TAM, décidée lors de sa séance du 28 avril dernier,

- A 2408
- A 2469

- A 2413
- A 2434
- A 2388
- D 1793

De retirer au périmètre de la TAM la liste des parcelles suivantes qui n'existent plus :

- A 1294
- A 1296
- A 1982
- A 2090
- A 2225
- A 2227
- A 2250
- D 1779

Philippe RIMBAUD demande d'y intégrer un plan pour une meilleure compréhension.

Après en avoir délibéré, le conseil valide la proposition à l'unanimité.

VOTANTS POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

7- Convention marchés de producteurs de pays 2026

19h05 arrivée de Ludovic LAVAL

Le Maire rappelle que la commune organise un nouveau marché estival sur la période du 15 juillet au 19 août 2026.

Le Maire informe qu'une convention doit être signée avec l'association de gestion des marchés des producteurs de pays (AGMP46) afin de pouvoir recevoir les producteurs sous cette appellation.

Le Maire indique qu'une cotisation annuelle de 300€ est due par la commune. Chaque exposant verse la somme de 60€ à la chambre d'agriculture pour pouvoir participer aux marchés de producteurs de pays de toute la France.

Mylène LASFARGUES et Philippe RIMBAUD demandent si les exposants payent leurs droits de place à la mairie. Mathieu MARTY souhaiterait voir pour un tarif bas voir la gratuité pour cette 1^{ère} année de marché.

Patrick BALAT soumet les obligations sécuritaires aux abords du marché, aucun véhicule ne doit pouvoir accéder sur la place du marché.

Le Maire donne lecture de la convention, à la demande de Philippe RIMBAUD.

Le Maire demande au Conseil municipal de délibérer pour la signature de cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition et mandate le Maire pour signer la convention 2026.

VOTANTS POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

8- Travaux de Mise en sécurité des Falaises (chiffrage, demande de subventions et lancement appel d'offres)

Le Maire rappelle qu'une étude pour la sécurisation des falaises a été lancée par son prédécesseur, au vu des chutes de pierres régulières sur le secteur du Port.

Le Maire informe que l'étude réalisée a été finalisée et que le chiffrage a été communiqué par GINGER BTP.

1^{ère} phase : 199 300 à 238 800€ (risque très élevé à élevé)

2^{ème} phase : 70 500€ (risque élevé)

3^{ème} phase : 176 500 à 184 900€ (risque élevé)

4^{ème} phase : 68 000€ (risque élevé)

5^{ème} phase : 293 500 € (risque moyen)

Des frais annexes pouvant s'élever de 141 900 à 147 700€ comprenant études, rédaction des pièces et maîtrise d'œuvre.

Le Maire informe que sur sa demande, la sous-préfète se rendra sur la commune afin de discuter du dossier de la sécurisation des falaises.

Discussion autour de la table sur les risques et la sécurité des usagers sur le secteur du Port et aussi au niveau du chemin des falaises. Les chutes de pierres sont observées de façon ponctuelle et les risques courent sur l'ensemble de la commune et du département.

Le Maire propose de poursuivre ce projet en demandant des devis pour chaque phase et pour la maîtrise d'oeuvre, en déposant les demandes de subventions et ainsi lancer des appels d'offres pour les travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition et mandate le Maire pour signer les demandes de subventions et lancer les appels d'offres.

VOTANTS POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

9- Application Panneau Pocket

Le Maire présente l'application Panneau Pocket, moyen de communication pour les informations et alertes communales.

Le Maire informe de 3 propositions de tarifs :

- 1- 1 an = 195€ TTC
- 2- 2 ans = 390€ TTC
- 3- 3ans = 585€ TTC

Le Maire propose de valider un abonnement pour 3 ans plus économique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition et mandate le Maire pour signer les documents relatifs à cet abonnement.

VOTANTS POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

10- Organisation fête gauloise

Le Maire informe de l'organisation d'une fête gauloise prévue fin octobre 2026 (date à définir).

Le Maire souhaite une participation des associations communales.

La commune pourrait engager une troupe venue d'Aurillac qui organise des événements sur ce thème. Le tarif de leurs prestations s'élèverait aux alentours de 1500€.

Le Maire propose de valider ce devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition et mandate le Maire pour signer.

VOTANTS POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

11- Subventions association pour la stérilisation des chats

Le Maire rappelle le projet de campagne de stérilisation pour les chats de la commune par l'association CHA'PAT de Capdenac-Gare.

Le Maire informe que l'association se chargerait du trappage des chats.

Les frais de stérilisation seraient de 100€ pour une femelle et 59€ pour un mâle.

Philippe RIIMBAUD demande combien cela représenterait de chats. Ludovic LAVAL estime entre 40 et 60 chats en fonction du trappage (mâle/femelle) et de la prise en charge par 30 millions d'amis.

Le Maire propose de verser une subvention maximale de 1500€ à l'association CHA'PAT en fonction du nombre de stérilisations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition et mandate le Maire pour le versement de cette subvention.

VOTANTS POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

12- Projet jumelage

Le Maire rappelle son projet de jumelage entre différentes villes de France et/ou des villes d'autres pays afin de multiplier les échanges culturels, historiques et économiques.

Le Maire informe d'une prise de contact avec un village classé Plus Beau Village de France en Alsace et qui pourrait être intéressant.

Philippe RIMBAUD interroge sur le coût de ce jumelage et s'il existe une convention.

Le Maire propose de soutenir ces projets de jumelage qui restent à définir.
Les coûts éventuels de communication restent également à étudier.

Le Maire indique qu'aucune convention n'est à signer sur les jumelages entre communes, il pourrait être un pacte d'amitié.
Le Maire souhaite une large ouverture d'esprit et de belles rencontres avec ce ou ces jumelage(s).

Myène LASFARGUES interroge sur les capacités à organiser ce jumelage au vu des projets déjà à réaliser, une forte implication sera indispensable.

Selon la distance, si les déplacements ne sont pas possibles, des vidéo conférences peuvent être organisées, notamment avec les écoles.

Ludovic LAVAL privilégierait une seule ville pour commencer, Mathieu MARTY considère la ville d'Alsace comme très intéressante pour ce jumelage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition du Maire.

VOTANTS POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

13- questions diverses :

Le Maire rappelle que comme appris lors de sa formation par l'AMF sur le conseil municipal, les questions diverses doivent être transmises à l'avance afin de pouvoir les étudier et y répondre.

Mathieu MARTY demande l'installation de supports à vélos au village (endroit à définir). Un devis a été réalisé sur un modèle en fer forgé, à étudier.

Françoise MARCHENOIR demande si l'éclairage des rues du villages peut être allégé, l'intensité étant très forte. Plusieurs personnes s'en plaindraient. Ludovic LAVAL se rapprochera de l'entreprise ECL voir les possibilités.

Le Maire informe de la visite de la sous-préfète de Figeac le 10 juillet de 9h30 à 11h30 pour la présentation de la commune et discuter du dossier des falaises et d'un dossier d'urbanisme en cours. Le conseil est convié à cette visite.

Philippe RIMBAUD demande la possibilité de convoquer la commission voirie/urbanisme afin de discuter du projet de sécurisation des falaises. Il indique également une dégradation importante route du Couquet.

Il interroge sur la parution du bulletin municipal. Françoise MARCHENOIR précise qu'il est en cours de finalisation. Une présentation devrait pouvoir se faire dans la semaine.

Isabelle DESGOUTTES indique qu'aucune information n'est parvenue de l'école sur le voyage scolaire, le sujet ne pourra pas être présenté.

Ludovic LAVAL revient sur la commission voirie afin de la fixer dès à présent. Le Maire propose le 08 Juillet à 17h00.

Patrick BALAT informe avoir répondu au mail transféré pour un questionnaire sur l'expérience du PCS de la commune et a proposé une rencontre en présentiel. Il est dans l'attente d'un retour.

Isabelle DESGOUTTES donne priorité à la mise à jour du PCS et notamment sur la liste des personnes vulnérables. Suite aux alertes pour la canicule, les conseillers ont été sollicités pour les contacts par secteur. Les personnes concernées ont apprécié cet appel. Ces contacts étaient déjà effectués par les adjoints

Patrick BALAT propose de contacter les services d'aide à domicile tel que Présence verte pour connaître les personnes à suivre, Isabelle DESGOUTTES préfère en rester aux contacts directs en se rendant sur place.

Le Maire lève la séance à 20h30.

Jean-Paul MONTHIOUX, Maire

Patrick BALAT, secrétaire de séance